



Point 1 de l'ordre du jour

CX/EURO 19/31/1
Mai 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trente et unième session

Almaty (Kazakhstan), 30 septembre - 4 octobre 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La réunion se tiendra à l'hôtel Rixos, Almaty (Kazakhstan),
du lundi 30 septembre 2019, à 9 h 30, au vendredi 4 octobre 2019.

Point de l'ordre du jour	Sujet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/EURO 19/31/1
2	Discours d'ouverture – <i>Fraude alimentaire: traitement des risques, prévention et mesures de lutte</i>	CX/EURO 19/31/2
3.1	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région – Questions actuelles et questions nouvelles	CX/EURO 19/31/3
3.2	L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments: conclusions de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce – Suite à donner	CX/EURO 19/31/4
3.3	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: utilisation de la plateforme en ligne de partage des informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – Informations disponibles, plans futurs et perspectives	CX/EURO 19/31/5
4	Utilisation des normes du Codex dans la région	CX/EURO 19/31/6
5	Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/EURO 19/31/7
6	Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région	CX/EURO 19/31/8
7.1	Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2014-2019	CX/EURO 19/31/9

Veuillez noter que les documents de travail ne seront pas distribués via la liste de diffusion du Codex (Codex-L).

Seuls l'invitation, l'ordre du jour provisoire et le rapport seront distribués aux membres et aux observateurs.

Tous les documents de travail, et tout autre document ultérieur non mentionné dans le présent ordre du jour provisoire, y compris toute autre information à l'intention des délégués, seront publiés sur le site web du Codex au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

Le présent document ne sera pas mis à jour.

Les documents de travail ne seront pas imprimés. Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués. Aucun tirage sur papier ne pourra leur être fourni durant la session.

Site web de la session: CCEURO31.

7.2	Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – Feuille de route pour la mise en œuvre	CX/EURO 19/31/10
8	Plan de travail du Codex dans le domaine de la communication	CX/EURO 19/31/11
9	Politique linguistique au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	CX/EURO 19/31/12
10	Nomination du Coordonnateur	CX/EURO 19/31/13
11	Questions diverses	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	